

# AVIS PUBLIC

---

## DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, Mme Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie :

QUE conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV, chapitre C-19), le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière, situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie;

QU'IL sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Ville de Ville-Marie situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud, aux heures et aux jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 27 janvier 2026.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

---

### Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en l'affichant aux endroits requis le 27 janvier 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 janvier 2026.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière